

## 32<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL du VALLESPYR REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**Vendredi 01– Samedi 02 Dimanche 03 Juillet 2022**

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

**Le Rallye du VALLESPYR est inscrit en catégorie CPEA**

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : lundi .....2022 .....

**Clôture des engagements** : lundi 20 Juin 2022 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi) .....

**Parution du carnet d'itinéraire** : Samedi 25 Juin 2022.....

**Dates et heures des reconnaissances** :

- ✓ Samedi 25 Juin ..... **de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h**
- ✓ Dimanche 26 Juin ..... **de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- ✓ Jeudi 30 Juin..... **de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h**
- ✓ Vendredi 01 Juillet..... **de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

**Vérifications administratives** :

- ✓ Vendredi 01 Juillet de 17 h 00 à 20 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».
- ✓ Samedi 02 Juillet de 7 h 00 à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

**Vérifications techniques** :

- ✓ Vendredi 01 Juillet de 17 h 30 à 20 h 30 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».
- ✓ Samedi 02 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».

**A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.**

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : Samedi 02 Juillet à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS « Espace méditerranée ».

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 02 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des heures et ordres de départ** : Samedi 02 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 02 Juillet à 13 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 02 Juillet à partir de 22 heures 51 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape** : Samedi 02 Juillet à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape** : Dimanche 03 Juillet à 7 heures 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Arrivée Finale**: Dimanche 03 Juillet à partir de 13 heures 12.

**Publication des résultats provisoires du rallye** : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des Prix** : Dimanche 03 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 01, 02 et 03 juillet 2022 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

### **32<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR Sous le patronage de la ville d'AMELIE les BAINS**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée Le .....sous le numéro .....et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ..... en date du .....

#### **Comité d'Organisation**

---

Présidents : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO

Président délégué : Benoît FOURQUET

Membres : Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110

Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Téléphone : 06.17.97.53.24 /06.18.97.78.66 .....

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

#### **Organisateur technique**

---

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée : Robert CLOS ..... licence n°6055/0804  
Collège Commissaires Sportifs : Jacques PAOLI (Président).....licence n°2692/0805

Membres : Jean-Christophe LEROY...licence n°5492/0724  
Jean-François PASCAL... licence n° 2806/0801



Samedi 25 juin et dimanche 26 juin 2022 à partir de 9h00 : BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

Jeudi 30 juin et le vendredi 01 juillet 2022 à partir de 9h00 : ESPACE MEDITERRANEE, Chemin de la piscine 66110 AMELIE LES BAINS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences pilote et copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**

- Vendredi 01 juillet 2022 de 17h00 à 20h00 de 17 h 00 à 20 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »
- Samedi 02 juillet 2022 de 7h00 à 09h00 7 h 00 à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement :

- Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité
- Licence du pilote et copilote de l'année en cours.

- **Vérifications Techniques :**

- Vendredi 01 Juillet de 17 h 30 à 20 h 30 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir » (Suivant horaire de convocation).
- Samedi 02 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ». (Suivant horaire de convocation).

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : 60 euros TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 32<sup>ème</sup> rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 20 juin 2022**.....

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €uros**
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **450 €uros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000€uros

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences 2022.**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **VALLESPIR RALLYE 66**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

**IMPORTANT** : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante : **VALLESPIR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail ([rallyeduvallespir@gmail.com](mailto:rallyeduvallespir@gmail.com))**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu à cet effet à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 32<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 270.09 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 140 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1/3/5 Palalda -> Prunet et Belpuig (22,95 kms)**

Nombre de postes de commissaires : 20.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2.....

**ES 2/4/6 Oms -> Céret (8,63 kms)**

Nombre de postes de commissaires : 12.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1.....

**ES 7/9 Corsavy -> Le Tech (15,78 kms)**

Nombre de postes de commissaires : 16.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2.....

**ES 8/10 Le Pont -> La Forge (6,84 kms)**

Nombre de postes de commissaires : 9.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1.....

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 25 juin à partir de 9 heures :

**BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).**

**6.2.6P.** Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

**Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :**

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Deux (2) adhésifs jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur les vitres latérales arrières du véhicule de reconnaissance.
- Un (1) adhésif jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

**Limitation de vitesse** : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ORANGE.
- Chef de poste : Chasuble ORANGE « CHEF DE POSTE ».
- Directeur ES et CRAC: Chasuble ROUGE « DIRECTEUR DE COURSE ou RELATIONS CONCURRENTS ».

### 7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **Distribution des primes (non cumulables)**

Au scratch :

- 1<sup>er</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2023 + 700 euros
- 2<sup>ème</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2023 + 350 euros
- 3<sup>ème</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2023+ 150 euros

A la classe :

De 6 à 10 partants : 1<sup>er</sup> 350 euros  
2<sup>ème</sup> 150 euros

Plus de 10 partants : 1<sup>er</sup> 450 euros  
2<sup>ème</sup> 300  
3<sup>ème</sup> 150

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

**La remise des prix :**

La remise des prix aura lieu le dimanche 03 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.